

Zeitschrift: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1232

Artikel: Recensement de la population : ne pas briser le miroir
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015666>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ne pas briser le miroir

Il y a cinq ans, lors du dernier recensement de la population, l'opposition était venue de l'extrême-gauche et des écologistes. Aujourd'hui, c'est la majorité très bourgeoise du Conseil des Etats qui met en cause le prochain recensement de l'an 2000. Or sans données précises et fiables sur une société, il n'y a pas d'action politique possible.

REPÈRES

Le recensement de la population permet:

- de décrire les structures démographiques, sociales et économiques du pays et de ses régions;
- d'analyser les rapports entre les différentes variables structurelles;
- d'opérer des comparaisons dans le temps et dans l'espace;
- d'établir des échantillons représentatifs pour procéder à des collectes complémentaires de données;
- de répartir les sièges du Conseil national entre les cantons, les subventions, de calculer la péréquation financière.

(jd) Souvenez-vous. En 1990, l'opinion publique est encore sous le coup de l'affaire des fiches; la stupeur le dispute à la colère et à la méfiance à l'égard des autorités, en Suisse alémanique surtout. Dans ces circonstances, se voir imposer de remplir un questionnaire qui traite en partie de données personnelles, relève pour certains de la provocation. La résistance s'organise et 27 000 personnes refusent tout net de répondre, malgré les sanctions prévues par la loi; d'ailleurs seul un petit nombre sera condamné. Des milliers d'autres ne remplissent le questionnaire qu'incomplètement ou de manière farfelue. A Delémont, 10 000 questionnaires remplis sont dérobés puis restitués. Si ce boycott partiel n'a pas invalidé les résultats du recensement, c'est grâce au travail des administrations locales qui ont contrôlé et complété les questionnaires après coup.

Un bon sens qui n'est qu'apparent

Aujourd'hui, à mi-chemin du prochain recensement, le Conseil des Etats exige du Conseil fédéral qu'il renonce à l'exercice dans sa forme habituelle, selon lui peu fiable et coûteuse. 140 millions de francs, c'est beaucoup trop au vu de la situation des finances fédérales, estime la Chambre haute, sans parler de la surcharge administrative qui incombe aux cantons et aux communes. La conférence des chanceliers cantonaux et communaux ne menace-t-elle pas de boycotter le prochain recensement? Et puis, il faut tenir compte des réticences d'une partie de la population, affirme une majorité de sénateurs, soudain compréhensifs à l'égard du non respect de la loi et saisis par la modernité: le recensement direct et exhaustif est une méthode dépassée; remplaçons-la par une enquête basée sur les registres du contrôle de l'habitant, régulièrement complétée par des sondages sur des échantillons représentatifs de la population. D'ailleurs l'Office fédéral de la statistique n'effectue-t-il pas déjà de tels sondages pour affiner les données du recensement?

L'argument a l'apparence du bon sens. Mais l'apparence seulement. Dénombrer la population à partir des registres communaux? Ces derniers ne sont pas conçus de manière uniforme, fédéralisme oblige – par exemple la définition du domicile peut varier – et ne contiennent pas toute une série de variables importantes telles que la structure du mé-

nage, la langue, l'activité, les habitudes de déplacement notamment.

A l'avenir, les registres communaux pourraient fournir une base de données prioritaire pour le recensement, mais à condition qu'ils soient harmonisés et enrichis d'informations supplémentaires. Mais pour ce faire, une base constitutionnelle fédérale est nécessaire. Les cantons l'accepteront-ils et combien de temps durera la procédure? Rendez-vous donc au recensement de 2010. En attendant, un relevé direct sur le terrain, s'il paraît archaïque à l'ère de l'informatique, reste le seul moyen d'assurer des résultats comparables dans le temps et dans l'espace.

Sondages insuffisants

Et les sondages si fréquemment administrés aujourd'hui, ne seraient-ils pas plus rapides, plus souples et moins onéreux? C'est oublier que du recensement fédéral, on n'attend pas seulement une image globale de la Suisse, mais également des données sur les cantons, les communes et même sur des entités infracommunales comme le quartier: une agglomération, grâce au recensement, dispose par exemple des informations nécessaires à la définition de sa politique des transports (lieu de domicile, lieu de travail, habitudes de déplacement) qu'un sondage à l'échelle du pays n'est pas à même de lui fournir.

Un outil indispensable

Entre les recensements décennaux, l'Office fédéral de la statistique procède bien à des micro-recensements par sondage, afin d'affiner ses données. Mais ces sondages s'appuient précisément sur les données du recensement; c'est à partir de ces dernières que des échantillons représentatifs peuvent être tirés. Les sondages supposent donc un recensement préalable, ils ne peuvent le remplacer.

Souhaitons que le Conseil national, lorsqu'il sera saisi de ce dossier, fera preuve d'un plus grand discernement statistique que le Conseil des Etats. Dans le concert des nations industrielles, la Suisse ne se distingue pas par la diversité des couleurs et la qualité de la définition de l'image statistique qu'elle donne d'elle-même. Si, dans la précipitation, elle renonçait à son habituel recensement sous prétexte d'économiser quelques millions, elle perdrait un outil indispensable à la détermination de son avenir. ■